

# CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Jeudi 13 juin 2024* à 20h30

### **Séance du 13 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de juin

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

**Date de convocation :** 6 juin 2024

**Date d'affichage :** 6 juin 2024

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de conseillers présents :** 14

**Nombre de votants :** 15

**Présents :** MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, OLLIVIER Anne-Marie, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, GASNIER Hervé, MÊMETEAU Julien, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

**Absents excusés :** Mme HERNANDEZ Julie donne pouvoir à Mme PASINI-BERLU Sandrine

Madame PASINI-BERLU Sandrine a été désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 AVRIL 2024**

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité des présents, soit par 15 voix pour.

### **ADMISSION EN CREANCES ETEINTES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'admission en non-valeur pour créances éteintes a été formulée par la trésorerie pour donner suite à un effacement de dette par la commission de surendettement. Le montant s'élève à 73,54€ réparti à hauteur de 25,21 € sur le budget eau et 48,33 € sur le budget assainissement. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'effacement de ces créances jugées irrécouvrables.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'admettre en non-valeur les créances suivantes sur les budgets eau et assainissement :

- d'un montant total de 73,54 € concernant les redevances et ventes d'eau et d'assainissement de 2020-2022 suite à un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire :
  - o références : R-2-424 de 2020 pour 0,92 € et R-8-445 de 2022 pour 24,29 €, soit un total de 25,21 € sur le budget eau.
  - o référence : R-24018-445 de 2022 pour 48,33 € sur le budget assainissement.

Ces dépenses seront mandatées au compte 6542 des budget AEP et assainissement, les crédits ayant déjà été ouverts.

### **DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT**

Monsieur le Maire informe des premières démarches engagées auprès des services de l'état concernant la subvention fonds vert pour la fourniture et l'installation de mats solaires Rue de la Taille Picard, et propose au Conseil Municipal de délibérer afin de solliciter cette subvention.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité de solliciter la subvention fonds vert pour le projet de rénovation de l'éclairage public Rue de la Taille Picard pour

l'installation de 12 mats solaires à la place de ceux encore au mercure pour un montant des travaux estimés à 33 040,00 € HT, et donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes au dossier.

### **REVISION DU LOYER DU LOGEMENT SIS 2 RUE DE LA BIEVRE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bloquer le loyer de la maison située au 2 rue de la Bièvre pour cette année. En effet celui-ci est révisé chaque année au 1<sup>er</sup> août sur l'indice IRL du 2<sup>d</sup> trimestre de l'année en cours. Il est passé de 550 € en 2019 à 596,08 € actuellement, soit une augmentation de plus de 8% en 5 ans. Avec la simulation au 1<sup>er</sup> T de cette année le loyer s'élèverait à 608 €. Vu la conjoncture en cours et la qualité actuel du logement, notamment énergétique, il est proposé de ne pas augmenter pour cette année le loyer de cette location.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de ne pas augmenter au 1<sup>er</sup> août 2024 le loyer de la location sis au 2 rue de la Bièvre pour cette année. Le montant de celui-ci restera donc à 596,08 €.

### **AVANCEMENT DE GRADE 2024 : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un agent est susceptible cette année de bénéficier d'un avancement de grade, et que pour donner suite au ratio d'avancement au grade de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe voté le 14 mars dernier, il est nécessaire de créer le nouveau poste afin que la nomination puisse se faire, et par la même occasion de supprimer le poste actuel.

Vu l'avis favorable du comité social technique en date du 28/05/2024 monsieur le Maire propose de créer le poste de Rédacteur Principal de 1<sup>ème</sup> Classe à temps complet à 35/35<sup>ème</sup>.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité :

- de créer le poste de Rédacteur Principal de 1<sup>ème</sup> classe à temps complet à 35/35<sup>ème</sup>
- de supprimer le poste de Rédacteur de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup> après la nomination de l'agent dans son nouveau poste

et charge Monsieur le Maire de nommer, par arrêté, l'agent dans son nouveau poste.

### **CHANGEMENTS DES COMPTEURS D'EAU**

Il avait été évoqué lors d'une précédente réunion de Conseil Municipal de changer les compteurs d'eau de plus de 15 ans, ce qui représentait environs 250 pièces. Après étude, il serait souhaitable de les remplacer par des compteur « radio-relève », qui permettent le relevé à distance. Dans ce cas il serait plus logique et faciliterait les prochains relevés de remplacer tous les compteurs au lieu des 250 proposés précédemment. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer sur le changement de tous les compteurs par des radio-relève, pour un montant estimatif suivant devis de 80 000 € HT pour la fourniture et pose de 600 compteurs d'eau.

Il est demandé si une subvention était éligible pour cette campagne de changement de compteurs. Il est précisé que non, la question a été posée auprès de l'agence de l'eau.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de changer tous les compteurs d'eau par des compteurs « radio-relève ».

### **FERMETURE DE LA BOULANGERIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la boulangerie devrait fermer ses portes le 30 juin prochain. Il rappelle l'étude de faisabilité effectuée par la Chambre des Métiers et de l'Industrie, l'estimation des domaines, ainsi que le prix souhaité par les propriétaires et demande de se positionner sur l'achat ou non de ce bien.

Après l'évocation par les membres du Conseil Municipal : du contexte actuel des boulangeries qui ferment aux alentours, de demander l'avis de la population pour garder ou non une boulangerie ou un multi-service sur la commune, du coût des travaux de réhabilitation, du fait que les bilans ne sont pas accessibles et de la pose éventuelle d'un distributeur de pains, il est décidé de ne pas se prononcer tout de suite sur l'achat ou non de ce bien.

Il est validé, dans un premier temps de faire les démarches auprès des boulangeries alentours afin de voir la possibilité d'installer un distributeur de pains pour pallier la fermeture imminente de notre boulangerie et d'étudier la possibilité de rachat de la licence IV.

Cette question sera réétudiée ultérieurement suivant l'évolution de la situation.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire propose à chaque conseiller de se positionner pour la tenue des bureaux de vote des prochaines élections législatives des 30 juin et 7 juillet. Des tableaux récapitulatifs seront envoyés à chacun ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que les catalogues pour les colis des aînés ne sont pas encore arrivés.
- De la réception de l'arrêté d'attribution de la subvention au titre de la DETR 2024 pour le projet de sécurisation du bourg : Rues des Acacias et du Clos de Fresnes.
- Qu'une réunion de commission voirie étendue au Conseil Municipal est à prévoir rapidement pour les travaux de sécurisation, avant le choix et les réunions avec le Maître d'œuvre. Elle est prévue le 20 juin 2024 à 19h, avec rendez-vous devant le cimetière.
- Que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu en juillet.

Monsieur CHAMPEAUX Jacky informe le Conseil Municipal que :

- Le SMIEEOM a décidé de ne pas mettre à disposition de poubelles jaunes aux usagers, demande un 3ème point de collecte d'apport volontaire sur la commune, et qu'il rembourse à hauteur de 50 € les composteurs achetés par les usagers.
- L'inscription des informations communales sur le camion de la commune a été réalisée gracieusement par Originale Collection.

Monsieur BELTRAN Raphaël informe le Conseil Municipal que :

- Le ciné plein air du 14 juin est annulé, vu les conditions climatiques et sera reporté au 19 juillet. Monsieur GAUTIER Patrick informe à ce sujet qu'il a récupéré, pour le quiz, des places d'entrée aux cinémas de Blois, de Montrichard et de Saint-Aignan, ainsi que des affiches.
- Le prochain bulletin municipal devrait sortir mi-juillet. Il est demandé de voir avec le Controis en Sologne si les associations de Fresnes qui le souhaitent, aient la possibilité de participer au forum des associations organisé à Contres.

Madame SAUGER-PLOUY Séverine informe le Conseil Municipal :

- Que l'année scolaire s'est bien déroulée, avec beaucoup de projets réalisés et à venir comme le spectacle de Gaël le magicien prévu le 18 juin. L'effectif provisoire de la prochaine rentrée scolaire est de 95 élèves avec comme cette année des problèmes de répartition des CP et CE dans les classes.
- Du départ de Mme HUET qui remplaçait Mme CAUSSE durant sont temps de décharges pour l'administratif. Elle a obtenu un poste de titulaire à Contres.
- L'atelier jardin est en route ainsi que les matinées jeux du mercredi depuis 2 semaines.
- Le circuit vélo sera opérationnel pour la prochaine rentrée scolaire.
- La kermesse de l'école aura lieu le 29 juin à 14h30 avec la remise des calculatrices.

Monsieur DE WEDUWE Willy demande :

- Quand est prévu le dégagement de l'herbe autour des bornes incendie. Prévu semaine prochaine (Sem 25).
- Quand est prévu le nettoyage du dépôt sauvage aux Bruyères.
- Pourquoi un entretien préventif hivernal des tracteurs n'est-il pas effectué ? l'entretien a bien été fait.
- La réglementation des busages avec l'entretien et la vérification des travaux effectués.
- Si une fiche de travail est mise à disposition des agents communaux avec un tableau réservé aux urgences.

Monsieur le Maire informe que le désherbage du cimetière est prévu la seconde quinzaine de juin par l'atelier protégé comme l'année passée.

Mme AUDIANNE Marie-Claude signale que beaucoup de camions de plus de 12 tonnes circulent sur les routes pourtant interdites à ce tonnage et demande que soit rappelé aux administrés les horaires de tontes car ceux-ci ne sont pas respectés par tous.

La séance est levée à 22h20

Le Maire,  
P. TORSET.